

PRÉFET DE LA SARTHE

PRÉFECTURE  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC  
LES COLLECTIVITÉS LOCALES  
Bureau de l'Utilité Publique

**ARRÊTÉ n° 2013283-0007 du 10 octobre 2013**

**OBJET : Consultation du public.**

**Projet d'arrêté préfectoral complémentaire autorisant la Société ROUMY domiciliée ZI route de Tours - 49490 NOYANT pour l'alimentation en eau de l'installation de lavage des sables de la carrière située au lieu-dit « La Giraudière » à LA CHAPELLE AUX CHOUX (72800).**

**Le préfet de Sarthe  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite,**

**Vu** le code de l'environnement, et notamment son article L120-1-1,

**Vu** l'ordonnance n° 2013-714 du 5 août 2013 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement,

**Vu** la demande d'autorisation préfectorale présentée par la Société ROUMY domiciliée ZI route de Tours à NOYANT (49490) pour l'alimentation en eau de l'installation de lavage des sables de la carrière située au lieu-dit « La Giraudière » à LA CHAPELLE AUX CHOUX (72800),

**Vu** le rapport de l'inspection des installations classées en date 23 septembre 2013,

**Sur proposition** de madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe,

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** - Le projet d'arrêté préfectoral complémentaire autorisant la Société ROUMY domiciliée ZI route de Tours à NOYANT (49490), pour l'alimentation en eau de l'installation de lavage des sables de la carrière située au lieu-dit « La Giraudière » à LA CHAPELLE AUX CHOUX (72800), est mis à la consultation du public du **11 octobre 2013 au 25 octobre 2013**.

Le dossier de la demande concernée peut être consulté pendant le délai susvisé à la préfecture de la Sarthe - bureau de l'utilité publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

**Article 2 :** Cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultation du public/Dossiers 2013 ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)), rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2013 » ;

- ou en s'adressant à la préfecture de la Sarthe (direction des relations avec les collectivités locales - bureau de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, le projet d'arrêté, éventuellement amendé, sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.

**Article 3** : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**LE PREFET**  
Pour le Préfet,  
La Secrétaire Générale

Magali DEBATTE